
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Synonyme : Enduit d'étanchéité

Famille chimique : Enduit à base de solvant

Utilisation du produit : Enduit pour membranes de toiture monocouche EPDM

Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Solide inflammable - Catégorie 1

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Graves dommages aux yeux/irritation des yeux - Catégorie 2A

Carcinogène - Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)



Mot-indicateur

Danger

Mention(s) de danger

Solide inflammable

Provoque des irritations cutanées

Provoque des irritations graves des yeux

Peut provoquer des cancers

Mise(s) en garde

Prévention

Si un avis médical est nécessaire, conserver le contenant ou l'étiquette du produit à proximité.

Maintenir hors de portée des enfants.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Lire l'étiquette avant utilisation.

Conserver loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Porter des gants de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Porter des gants de protection.

Porter une protection pour les yeux et le visage.

Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier.

Se laver soigneusement après manipulation.

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (voir l'étiquette).

EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

En cas d'irritation de la peau : demander un avis médical.

Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical.

En cas d'incendie : utiliser pour l'extinction du CO₂, de la poudre ou de l'eau pulvérisable.

En cas de contact avec la peau : rincer abondamment avec de l'eau.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Garder le produit sous clé.

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Autres dangers

• **Résultats de l'évaluation de PBT et vPvB**

• **PBT** : Sans objet.

• **vPvB** : Sans objet.

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-89-8	Solvant naphta (pétrole), aliphatique léger (VM et P)	25-50
1317-65-3	Calcaire	5-20
13463-67-7	Dioxyde de titane	2,5-10
68953-58-2	Argile organique [contenant 0 à 3 % de quartz CAS 14808-60-7]	2,5-10
112945-52-5	Silice amorphe	1,0
1305-78-8	Oxyde de calcium	1,0

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

57-11-4	Acide stéarique, pur	0,5
14808-60-7	Quartz (SiO ₂)	0,1

Information supplémentaire :

Il est très peu probable que les poudres et les pigments combinés dans ce produit comportent un danger d'inhalation, car ce ne sont plus des particules respirables. L'exposition à ces ingrédients tels qu'utilisés dans les agents de scellage, les mastiques, les mastiques d'étanchéité et autres produits non pulvérisables est très peu probable. Les concentrations énumérées dans la section composition sont exprimées en pourcentage par poids, sauf s'il s'agit d'un gaz. La concentration des gaz est exprimée en pourcentage par volume.

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

En cas d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Inhalation

Amener la personne à l'extérieur, consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Yeux

Rincer les yeux ouverts pendant 20 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin en cas d'ingestion.

Information à l'attention du médecin :

- Principaux symptômes et effets, à la fois aigus et différés
Aucune information pertinente supplémentaire disponible.
- Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis
Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables

CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau. Éteindre les incendies majeurs avec des jets d'eau.

Dangers particuliers liés aux produits chimiques

La formation de gaz toxiques est possible en présence de chauffage ou en cas d'incendie.

Mesures de lutte contre l'incendie

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer le matériel contaminé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux concernant les déchets.

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales

Empêcher le produit d'atteindre les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour de l'information sur la manipulation sécuritaire.

Voir la section 8 pour de l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour de l'information relative à l'élimination.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Ouvrir et manipuler le conteneur avec soin.

Information relative à la protection contre les explosions et les incendies :

Maintenir le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités**Entreposage**

Exigences à respecter dans les entrepôts et les conteneurs : aucune exigence particulière.

• Information sur l'entreposage dans une installation d'entreposage commune :

Ranger loin des agents oxydants.

• Information supplémentaire concernant les conditions d'entreposage :

Garder les conteneurs correctement fermés.

Utilisation(s) finale(s) spécifiques Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Dioxyde de titane	13463-67-7
PEL	Valeur à long terme : 15* mg/m ³ *poussière totale

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

LER	Voir l'application du guide de poche. A	
VLE	Valeur à long terme : 10 mg/m³ retiré du NIC	
Oxyde de calcium	1305-78-8	
PEL	Valeur à long terme : 5 mg/m³	
LER	Valeur à long terme : 2 mg/m³	
VLE	Valeur à long terme : 2 mg/m³	
Quartz	14808-60-7	
PEL	Voir la liste du quartz	
LER	Valeur à long terme : 0,05* mg/m³ *poussière respirable; voir l'annexe A du guide de poche	
VLE	Valeur à long terme : 0,025* mg/m³ *comme fraction respirable	
Mexique :	3 mg/m³ MPT LMPE-PPT de particules respirables	
Silice, cristalline	14808-60-7	
ACGIH :	0,025 mg/m³ MPT de fraction respirable	
NIOSH :	0,05 mg/m³ MPT de particules respirables sous forme de poussière	50 mg/m³ DIVS de particules respirables sous forme de poussière
OSHA (É.-U.) :	((30)/(% SiO2 + 2) mg/m³ MPT) poussière totale; ((250)/(% SiO2 + 5) mppcf MPT) fraction respirable; ((10)/(% SiO2 + 2) mg/m³ MPT) fraction respirable	
Mexique :	0,1 mg/m³ MPT LMPE-PPT de fraction respirable	

Information supplémentaire :

Les listes valides pendant la création ont servi de base.

- Contrôles de l'exposition
- Équipement de protection individuelle (voir les listes ci-dessous)
- Mesures de protection et d'hygiène générales :

Tenir loin des aliments, des boissons et de la nourriture.

Retirer immédiatement tous les vêtements sales et contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Ranger les vêtements de protection séparément.

• Équipement respiratoire :

Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé lorsque l'exposition aux particules en suspension est excessive. Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer le type d'équipement approprié pour une application donnée. Observer les limites d'utilisation du respirateur spécifiées par le fabricant.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle, par exemple)

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Lunettes étanches.

Protection de la peau

Protection du corps

Vêtement de travail de protection.

Recommandations concernant les gants

Le tissu des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le tissu des gants ne peut être faite pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélectionner le tissu des gants selon le temps d'imprégnation, la vitesse de diffusion et la dégradation.

· Tissu des gants

Caoutchouc nitrile, NBR

Caoutchouc chloroprène, CR

La sélection de gants adéquats ne dépend pas seulement du tissu, mais aussi des critères de qualité et varie d'un fabricant à un autre. Puisque le produit est une préparation à base de plusieurs substances, la résistance du tissu du gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit, par conséquent, être vérifiée avant l'application.

· Temps d'imprégnation du tissu des gants

Le temps de percée exact a été trouvé par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Solide pâteux	État physique	Solide
Odeur	Semblable au pétrole	Couleur	Blanc
Seuil olfactif	Non déterminé	pH	Non déterminé
Point de fusion	Indéterminé	Point d'ébullition	104 °C (219 °F)
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminée
Auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable	Point d'éclair	18 °C (64 °F)
Limite supérieure d'inflammabilité	6,7 %	Décomposition	Non déterminée
Limite inférieure d'inflammabilité	0,9 %	Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur (air = 1)	Non déterminée	Densité relative à 20 °C (68 °F) :	1,04 g/cm ³ (8,679 lb/gal)
Hydrosolubilité	Négligeable	Coefficient de partition : n-octanol/eau	Non déterminé

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Viscosité cinématique	> 20,5 cSt	Hydrosolubilité/miscible à l'eau :	Insoluble
Densité relative/vapeur	Non déterminée	COV	< 450 g/L

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides, basiques.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Huile paraffinique fortement hydrotraitée (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Composé de carbone (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 15 400 mg/kg

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 200 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 5 010 mg/kg

Naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 : 3 000 mg/kg

Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen (64742-88-7)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 3 000 mg/kg

Silice cristalline (14808-60-7)

Rat, oral, DL50 : 500 mg/kg

Effets immédiats

Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Effets différés

Provoque des effets graves sur les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : poumons, système nerveux central.

Irritation/corrosivité

Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée

Peut causer une sensibilisation chez certains individus.

Cancérogénicité des composants

Composé de silice	Secret commercial
CIRC :	Monographie 68 [1997]; (groupe 3 (non classable))
Composé de carbone	Secret commercial
ACGIH :	A3 - Carcinogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains
CIRC :	Monographie 93 [2010]; Monographie 65 [1996] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 3B (peut être cancérogène pour les humains, fraction inhalable)
OSHA :	Présent

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Silice, cristalline	14808-60-7
ACGIH :	A2 – Probablement cancérigène pour les humains
CIRC :	Monographie 100C [2012]; Monographie 68 [1997] (groupe 1 [cancérigène pour les humains])
NTP :	Reconnu cancérigène pour l'homme (de taille respirable)
DFG :	Catégorie 1 (provoque le cancer chez l'homme, fraction alvéolaire)
OSHA :	Présent (de taille respirable)

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut avoir un effet sur le système nerveux central : somnolence, étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Peut provoquer des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : poumons, système nerveux central.

Risque d'aspiration

Peut causer un risque en cas d'aspiration.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. L'aspiration du produit dans les poumons peut engendrer une pneumonie chimique.

Information supplémentaire

Ce produit contient de la silice cristalline, une substance cancérigène reconnue. Cependant, ce composant est lié par la portion de polymère du produit d'étanchéité. La seule façon d'éliminer le polymère est de procéder à une incinération. Ce produit n'est donc pas considéré comme cancérigène.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Huile paraffinique fortement hydrotraîtée	Secret commercial
Poisson :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 h > 5 000 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h > 1 000 mg/L IUCLID
Polyphénol antioxydant	Secret commercial

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Poisson :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h > 0,2 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h > 0,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h > 0,2 mg/L IUCLID
Naphta, pétrole, aliphatique léger	64742-89-8
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h 4 700 mg/L IUCLID
Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen	64742-88-7
Poisson :	CL50 96 h Pimephales promelas 800 mg/L [statique]
Algues :	CE50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 450 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h > 100 mg/L IUCLID

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Numéro ONU/NA : UN1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) : < 0,3 gal (quantité limitée)

Information relative à l'IATA :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Numéro ONU : UN1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) : < 0,3 gal (quantité limitée)

Information relative au TDG :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Numéro ONU : UN1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) :

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections 302/304 (40 CFR 355 annexe A) et 313 (40 CFR 372.65) du SARA, dans le CERCLA (40 CFR 302.4) ou dans le TSCA 12(b) ou ne nécessite de plan de sécurité des procédés d'OSHA.

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui

Pression : non **Réactivité :** non

Réglementations d'États (États-Unis)

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes suivantes de substances dangereuses d'États américains :

Composant	Numéro CAS	CAN	MA	MN	NJ	PA
Composé de silice	Secret commercial	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Composé de carbone	Secret commercial	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mica	12001-26-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen	64742-88-7	Non	Non	Non	Oui	Non
Silice, cristalline	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant à l'origine de cancers

Composé de carbone	Secret commercial
Carc :	carcinogène, liste du 21/02/2003 (particules libres en suspension de taille respirable)
Silice, cristalline	14808-60-7
Carc :	carcinogène, liste du 01/10/1988 (particules en suspension de taille respirable)

Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité, s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et, s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Composé de carbone	Secret commercial
	1 %
Mica	12001-26-2
	1 %
Silice, cristalline	14808-60-7
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Composé de silice (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Huile paraffinique fortement hydrotraitée (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Calcaire (1317-65-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	NSL	NIE	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Composé de carbone (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Polybutène (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Mica (12001-26-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	LIS	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen (64742-88-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Silice cristalline (14808-60-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Numéro de code du produit mis à jour : 26 avril 2016

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant Sure-White

Numéro de produit : 302172

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document pouvant être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.